

La responsabilité de l'homme face à la nature

Que l'homme doive s'acquitter d'une sorte de tutelle envers son environnement est reconnu de tous; cette reconnaissance vient à la suite de la crise écologique des dernières décennies et elle est reçue comme programme politique, mais elle est à vrai dire beaucoup plus ancienne. La plupart des constitutions connaissent la notion de la protection des animaux, de la protection de la nature en général; dans la plupart des pays il y a des réserves naturelles protégées d'où la technique et l'exploitation économique ont été exclues en tout ou en partie. Il n'y a pas le lieu ici de présenter les raisons pour lesquelles l'homme cherche à sauver la nature et son paysage au moins en quelques modèles, pourquoi il préserve les animaux de leur extinction ou réélève les espèces disparues bien qu'elles n'apportent aucun profit. Aussi bien, ce sont des choses évidentes que de refréner l'urbanisation de la campagne et le recouvrement du sol par le bitume, de contenir le déboisement des forêts, de réprimer les poisons de la civilisation qui chargent l'air et l'eau: dans ces cas-là, il s'agit, somme toute, de sauver les conditions de vie de l'humanité, ou tout au moins, de prolonger le plus possible la disparation des ressources de vie. La défense de la nature est motivée par l'intérêt vital de survivre.

De telles réflexions existent-elles déjà dans l'Antiquité? Qui ne connaît pas la plainte de Lucrèce à propos de la terre surannée qui seulement indirectement et avec parcimonie nourrit ses créatures?:

Κρόφοντες γὰρ ἔχουσι θεοὶ βίον ἀνθρώποισιν,

prétend déjà Hésiode (*Erga* 42), et Virgile sait que ce n'est qu'en engageant le labour le plus dur que les dons de la